

délibération :
D_2023_8_4

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 06 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie - salle du conseil, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 29 Septembre 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

Objet : Cession d'une partie de
la voie communale n°5 au lieu-
dit "Gagnier"

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame LALANDRE Sophie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame ALIX Florence, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Julie GANNE

Fait et délibéré en mairie le
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu une demande de cession de la voie communale n°5 par les propriétaires située 8 impasse le Gagnier.

En bureau d'adjoint, il a été décidé d'effectuer le bornage de ce chemin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de **NE PAS CEDER** cette parcelle aux propriétaires du 8 impasse du Gagnier
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer le bornage
- de **PRENDRE EN CHARGE** les frais de bornage et notariés
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 0 Contre : 18 Abstention : 0

Emis le 06/10/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 16/10/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**

